

CONSEIL COMMUNAL DE LOMME

SEANCE

Du 07 avril 2021

DELIBERATION

2021/ 40 - SUBVENTION A LA SECTION DU CENTRE D'ACTION SOCIALE DE LOMME DANS LE CADRE DES ACTIONS DE PREVENTION SANTE 2021.

Le Contrat Local de Santé Lille-Lomme-Hellemmes, signé en décembre 2012, a retenu deux orientations stratégiques : l'accès et le recours aux soins et le renforcement des actions de promotion de la santé et de prévention.

La Ville de Lomme s'est donc engagée depuis la signature de ce Contrat Local de Santé, par voie de délibération, à développer des actions au sein des écoles et de diverses structures, municipales ou associatives, ayant pour objectifs, notamment, de favoriser le bien-être et une alimentation équilibrée et de qualité.

Le CLS s'est terminé en 2017. L'ARS, le Département et la Ville ont poursuivi le financement de ces actions à fort impact et qui doivent être co-financées, via le CCAS, porteur des projets.

C'est dans ce cadre que sont mises en place les actions suivantes :

I – Encourager une alimentation équilibrée pour les enfants et leurs parents

Cette action concerne en 2021 :

- 13 écoles, soit 24 classes de grande section maternelle et de CE2, soit 507 élèves et près de 290 parents environ sur l'année scolaire. Une diététicienne intervient deux fois une heure dans chaque classe, puis accueille les parents, les enseignants et les enfants à l'occasion d'un buffet petit-déjeuner commun. Ce temps en commun est l'occasion d'échanger sur les problématiques alimentaires vécues par les familles.

II – Les ateliers cuisine santé

Cette action concerne :

- 7 Groupes, soit 42 personnes réalisant des ateliers cuisine santé « diabète, maladies cardio-vasculaires » afin de les sensibiliser au lien entre l'alimentation, le mode de vie et la santé. Une diététicienne anime deux heures d'atelier par semaine et réalise avec les participants des ateliers cuisine pour allier plaisir de cuisiner et alimentation équilibrée. Afin d'allier plaisir de cuisiner et plaisir de bouger, les participants ont le loisir d'être équipés par le service santé proximité de podomètres afin de calculer,

durant les quelques semaines de durée des séances, le nombre de pas réalisés et enclencher l'envie d'augmenter leur activité physique au quotidien.

III – Les ateliers « Ramène ta fraise pour garder la pêche »

Cette action à destination des familles vise à faire découvrir le plaisir et la facilité de cuisiner des fruits et légumes de saison, faire découvrir des recettes peu coûteuses faciles à réaliser en famille, et donner le plaisir de bouger. Les séances allient ateliers cuisine et séance de géocaching. Les familles peuvent réaliser en toute autonomie de nouvelles séances en famille et intégrer la communauté des « géocacheurs ».

Les trois actions ci-dessus font l'objet d'une évaluation de la part d'un Comité de pilotage auquel participent les services municipaux, l'Education Nationale et l'Agence Régionale de Santé. Elles évoluent au fil des années afin de garder un réel dynamisme, de s'adapter aux participants et de conserver le soutien de l'Agence Régionale de Santé.

IV – Bien vieillir : Ma vie de senior réussie à Lomme

Chaque année l'espérance de vie des français augmente, et en même temps, l'âge d'entrée dans la dépendance s'élève. Le C.C.A.S. met en place une action qui vise au maintien à domicile des seniors en organisant des ateliers mémoire, gym'équilibre / prévention des chutes, et nutrition. Ces ateliers sont animés par des professionnels : psychologue, diététicienne et animatrice de gymnastique adaptée.

L'ensemble des projets s'élève à 45 500 €.

Le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

- ◆ **ATTRIBUER** la subvention de 16 000 € à la section du Centre d'Action Sociale de Lomme ;
- ◆ **IMPUTER** la dépense au chapitre 65 - article 657362 - fonction 410 - Opération n° 1020 : « Education Santé Scolaire » - Code service NGB

ADOpte A L'UNANIMITE,
Fait et délibéré à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus.
Pour expédition conforme,

Le Maire de Lomme